

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 21 Mars 2017 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date de convocation : 14 Mars 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 Mars 2017

La séance est ouverte

Le 21 Mars 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.TAMARELLE	DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M.BLANQUE	BOS Fabrice	E	M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	À 18h55		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	À 18h45		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A 18h45		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme BENCTEUX
BETES Françoise	E	M.LEMIRE	PELISSIER Bernadette	Jusqu'à 20h30	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme MARTINEZ
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
FINANCES		
2017/15	Vote du compte administratif du budget principal – Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/16	Vote du compte administratif du budget annexe « photovoltaïque » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/17	Vote du compte administratif du budget annexe « gestion du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/18	Vote du compte administratif du budget annexe «extension du site Montesquieu » -Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/19	Vote du compte administratif du budget annexe «centre de ressources du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/20	Vote du compte administratif du budget annexe « aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/21	Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/22	Approbation du compte de gestion du budget annexe « photovoltaïque » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/23	Approbation du compte de gestion du budget annexe «gestion du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/24	Approbation du compte de gestion du budget annexe «extension du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/25	Approbation du compte de gestion du budget annexe «centre de ressources du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/26	Approbation du compte de gestion du budget annexe « aérodrome Bordeaux Léognan Saucats – Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/27	Affectation du résultat du budget principal – Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/28	Affectation du résultat du budget annexe « photovoltaïque » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/29	Affectation du résultat du budget annexe « gestion du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/30	Affectation du résultat du budget annexe « extension du site Montesquieu » -Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/31	Affectation du résultat du budget annexe «centre de ressources du site Montesquieu » - Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/32	Affectation du résultat du budget annexe aérodrome Bordeaux Léognan Saucats – Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2017/33	Débat d'orientation budgétaire	Adopté à l'unanimité
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2017/34	Rapport sur l'égalité Hommes/Femmes	Adopté à l'unanimité
2017/35	Collaborateur occasionnel du service public	Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

ENVIRONNEMENT		
2017/36	Acquisition de parcelles en vue d'un recul de digues	Adopté à l'unanimité
TECHNIQUE/INFRASTRUCTURES		
2017/37	Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique	Adopté à l'unanimité
2017/38	Recours à la délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome	Adopté à l'unanimité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2017/39	Vente d'un terrain à WEISS TECHNIK FRANCE – Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/40	Vente d'un terrain à FILAMENT – Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/41	Centre de Ressources du site Montesquieu Technopole Bordeaux Montesquieu – Tarifs 2017	Adopté à l'unanimité
ORDURES MÉNAGERES		
2017/42	Groupement de commandes pour la revente des matériaux issus des collectes sélectives et des déchèteries – Attributions	Adopté à l'unanimité
2017/43	Adhésion à l'association « CREPAQ » et au réseau « REGAL »	Adopté à l'unanimité
URBANISME		
2017/44	Avis sur le projet de modification du décret de création de l'établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes	
TOURISME		
2017/45	Cotisation association route des vins	

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-15/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	- 20 427 417,39 €	- 1 819 189,22 €	- 22 246 606,61 €
Recettes	22 581 738,58 €	2 211 838,76 €	24 793 577,34 €
Résultats de l'exercice 2016	2 154 321,19 €	392 649,54 €	2 546 970,73 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	8 512 466,43 €	1 767 045,33 €	10 279 511,76 €
Résultats de clôture : 2016	10 666 787,62 €	2 159 694,87 €	12 826 482,49 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'adoption du Compte Administratif du Budget Principal 2016.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-16/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	- 5 662,12 €	0,00 €	- 5 662,12 €
Recettes	25 038,81 €	0,00 €	25 038,81 €
Résultats de l'exercice 2016	19 376,69 €	0,00 €	19 376,69 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	54 393,82 €	0,00 €	54 393,82 €
Résultats de clôture : 2016	73 770,51 €	0,00 €	73 770,51 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **Décide** de l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Photovoltaïque».

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-17/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	- 203 642,69 €	- 10 835,12 €	- 214 477,81 €
Recettes	270 112,09 €	1 528,57 €	271 640,66 €
Résultats de l'exercice 2016	66 469,40 €	- 9 306,55 €	57 162,85 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	439 558,60 €	7 919,44 €	447 478,04 €
Résultats de clôture : 2016	506 028,00 €	- 1 387,11 €	504 649,89 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **DÉCIDE** de l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Gestion du Site Montesquieu ».

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-18/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE «EXTENSION DU SITE MONTESQUIEU » -EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	- 210 060,94 €	- 204 092,56 €	- 414 153,50 €
Recettes	204 092,56 €	185 084,74 €	389 177,30 €
Résultats de l'exercice 2016	- 5 968,38 €	- 19 007,82 €	- 24 976,20 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	22 704,39 €	- 185 084,74 €	- 162 380,35 €
Résultats de clôture : 2016	16 736,01 €	- 204 092,56 €	- 187 356,55 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **DÉCIDE** de l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Extension du Site Montesquieu».

2017-19/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE «CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
--	----------------	----------------	----------

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Dépenses	- 324 108,42 €	- 104 614,11 €	- 428 722,53 €
Recettes	309 294,12 €	48 407,34 €	357 701,46 €
Résultats de l'exercice 2016	- 14 814,30 €	- 56 206,77 €	- 71 021,07 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	- 9 017,91 €	- 152 603,55 €	- 161 621,46 €
Résultats de clôture : 2016	- 23 832,21 €	- 208 810,42 €	- 232 642,63 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **DÉCIDE** de l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu ».

2017-20/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « AÉRODROME BORDEAUX LÉOGNAN SAUCATS » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président Christian Tamarelle après s'être fait présenter les résultats de l'exercice;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	- 199 924,72 €	- 85 688,34 €	- 285 613,06 €
Recettes	192 989,50 €	113 713,07 €	306 702,57 €
Résultats de l'exercice 2016	- 6935,22 €	28 024,73 €	21 089,51 €
Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2015	264 188,05 €	-23 015,01 €	241 173,04 €
Résultats de clôture : 2016	257 252,83 €	5 009,72 €	262 262,55 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **DÉCIDE** de l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Aéroport Bordeaux – Léognan – Saucats ».



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-21/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2016 ;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;.

2°) Approuve de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2016.

2017-22/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2016;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres-Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Déclare que le compte de gestion du budget annexe «Photovoltaïque» dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°) Approuve de ce fait le compte de gestion du budget annexe « Photovoltaïque» de l'exercice 2016.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-23/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE «GESTION DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe «Gestion du Site Montesquieu» pour l'exercice 2016 ;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe «Gestion du Site Montesquieu» dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°) **Approuve** de ce fait le compte de gestion du budget annexe «gestion du site Montesquieu » de l'exercice 2016.

2017-24/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE «EXTENSION DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « site Montesquieu » pour l'exercice 2016;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe « Extension Site Montesquieu » dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°) **Approuve** de ce fait le compte de gestion du budget annexe «Extension du Site Montesquieu » de l'exercice 2016.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-25/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE «CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

près avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Centre de Ressources du Site Montesquieu » pour l'exercice 2016 ;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Centre de Ressources du Site Montesquieu » dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°) Approuve de ce fait le compte de gestion du budget annexe « Centre de Ressources du Site Montesquieu » de l'exercice 2016.

2017-26/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « AÉRODROME BORDEAUX LÉOGNAN SAUCATS – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Aéroport Bordeaux - Léognan - Saucats » pour l'exercice 2016;

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal de Castres-Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

1°) Déclare que le compte de gestion du budget annexe « aéroport » dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

2°) APPROUVE de ce fait le compte de gestion du budget annexe « Aérodrome Bordeaux - Léognan - Saucats » de l'exercice 2016.

2017-27/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 154 321,19 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	8 512 466,43 €
Résultat de clôture à affecter	10 666 787,62 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	392 649,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	1 767 045,33 €
Résultat comptable cumulé	2 159 694,87 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 179 794,57 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	187 660,60 €
Solde des restes à réaliser	- 992 133,97 €
Excédent réel de financement	
Excédent réel de financement	1 167 560,90 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	10 666 787,62 €
En couverture du besoin réel de financement	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	10 666 787,62 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
0,00 €	10 666 787,62 €	0,00 €	0,00 €
			R 001 : Excédent reporté
			2 159 694,87 €

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

2017-28/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe « Photovoltaïque » comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	19 376,69 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	54 393,82 €
Résultat de clôture à affecter	73 770,51

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	0,00 €
Résultat comptable cumulé	0,00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin réel de financement	0,00 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	73 770,51 €
En couverture du besoin réel de financement	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	73 770,82 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
0,00 €	73 770,82 €	0,00 €	0,00 €
			R 001 : Excédent reporté
			0,00 €

2017-29/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Gestion du Site Montesquieu de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Gestion du Site Montesquieu comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	66 469,40 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	439 558,60 €
Résultat de clôture à affecter	506 028,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 9 306,55 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	7 919,44 €
Résultat comptable cumulé	- 1 387,11 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 4 800,00 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin réel de financement	- 6 187,11 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	506 028,00 €
En couverture du besoin réel de financement	6 187,11 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	499 840,89 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
0,00 €	499 840,89 € €	1 387,11 €	6 187,11 €
			R 001 : Excédent reporté
			0,00 €

2017-30/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE MONTESQUIEU » -EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Extension du Site Montesquieu de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Extension du Site Montesquieu comme suit :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 5 968,38 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	22 704,39 €
Résultat de clôture à affecter	16 736,01 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 19 007,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	- 185 084,74 €
Résultat comptable cumulé	- 204 092,56 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin réel de financement	- 204 092,56 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	16 736,01 €
En couverture du besoin réel de financement	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	16 736,01 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
0,00 €	16 736,01 €	- 204 092,56 €	0,00 €
			R 001 : Excédent reporté
			0,00 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-31/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE «CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU » - EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Centre de ressources du Site Montesquieu de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Centre de ressources du Site Montesquieu comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 14 814,30 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	- 9 017,91 €
Résultat de clôture à affecter	-23 832,21 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 56 206,77 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	- 152 603,65 €
Résultat comptable cumulé	- 208 810,42 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 42 150,05 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	378 701,00 €
Solde des restes à réaliser	336 550,95 €
Excédent réel de financement	
Excédent réel de financement	127 740,53 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	- 23 832,21 €
En couverture du besoin réel de financement	0,00 €
En déficit reporté à la section de fonctionnement	- 23 832,21 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
23 832,21 € €	0,00 €	208 810,42 € €	0,00 €
			R 001 : Excédent reporté
			0,00 €

2017-32/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE AÉRODROME BORDEAUX LÉOGNAN SAUCATS – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Aéroport Bordeaux Mérignac de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Aéroport Bordeaux Mérignac de l'exercice 2016 comme suit :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 6 935,22 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	264 188,05 €
Résultat de clôture à affecter	257 252,83 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	28 024,73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	- 23 015,01 €
Résultat comptable cumulé	5 009,72 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 8 364,54 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 8 364,54 €
Besoin réel de financement	- 3 354,82 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	257 252,83 €
En couverture du besoin réel de financement	3 354,82 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	253 898,01 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D 001 : Déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
0,00 €	253 898,01 €	0,00 €	3 354,82 €
			R 001 : Excédent reporté
			5 009,72 €

2017-33/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle la circulaire qui précise que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote, et que cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département ;

Monsieur Larrue demande la parole, il souhaite indiqué qu'au-delà de la présentation très formelle de l'ensemble de ces chiffres il souhaite insister sur le choix fait pas les élus en matière de « petite enfance » En effet le choix de traiter de la petite enfance en régie directe, et sans nul doute la solution économiquement la plus favorable, mais il attire aussi l'attention sur la diminution significative de pourcentage de couverture d'accueil collectif du fait de l'accroissement de la population sur lequel il faudra réfléchir ; il faut avoir un regard et une lecture de ce service, la petite enfance est aussi un système économique à ne pas négliger entre le privé et le publique il représente à lui seul environ emplois

Monsieur GAZEAU souhaite intervenir non pas sur le débat d'orientation mais son inquiétude quant au tourisme fluvial Il interpelle l'assemblée pour qu'une décision soit prise sur la réalisation ou du ponton de L'Esquilot. aujourd'hui ce dernier n'est plus aux normes et sa responsabilité de maire peut être mise en cause on ne peut laisser perdurer cette situation. Il souhaite qu'on prenne acte de sa demande et qu'une solution soit trouvée au plus vite

Monsieur Le Président signifie son accord

Par ailleurs, M. Gazeau souhaite attirer l'attention de ses collègues sur le renforcement de sa police municipale du fait de l'augmentation de la délinquance, des problèmes de circulation et d'assurer la sécurité des populations. Il indique que les deux gendarmeries du territoire même s'il travaille en concertation sont sous dotées pour répondre aux problématiques locales. Il lui semble indispensable de travailler collectivement pour répondre à l'attente de sécurité des habitants.

Mme DARBO-CANADA souhaite savoir ce que comprend la ligne maîtrise foncière. Monsieur le Président lui indique que si son inquiétude porte sur la zone artisanale de la BLUE, c'est bien sur cette enveloppe financière qu'est prévu l'achat dès lors que les conditions fixées d'un commun accord seront mises en œuvre.

Monsieur FATH souhaite intervenir pour revenir sur la lecture des comptes qui permettent d'apporter des solutions à des problématiques territoriales Bien des collectivités sont dans une situation extrêmement tendue, et doivent prendre en compte un effet ciseau assez conséquent, ce qui loin d'être notre cas Il faut donc

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

s'interroger sur les raisons d'une telle situation On peut évidemment s'appuyer sur l'attractivité de notre territoire et s'en réjouir mais car nous avons bien géré. En effet, nous avons des recettes qui continuent à progresser de 2 % alors que nos dépenses elles n'augmentent que de 3,7 % le delta nous permettant d'assurer les moyens de nos projets, Par ailleurs on peut noter que notre taux d'endettement est très faible, notre capacité de désendettement est inférieure à 18 mois et nous laisse de très grande marge de manœuvre on peut ainsi constater que nous avons eu une très grande prudence dans nos choix, Nous sommes donc à une période très particulière de notre histoire., où nous avons assumé pleinement les compétences qui nous sont dévolues telles que celles de la loi Gemapi mais aussi nous pouvons porter des projets d'envergures, Nous conjuguons plusieurs effets, les maintiens de nos taux permettent de prendre en compte le pouvoir d'achat des ménages, notre politique d'investissement sert l'économie comme j'ai pu le constater ce matin à l'inauguration de logement sur la commune de Beautiran. Dans cette présentation nous avons une lisibilité sur l'avenir. Cet exercice nous permet de mesurer avec la connaissance du moment les impacts de nos politiques pour l'avenir et ceci jusqu'en 2020, toutes les collectivités n'ont pas cette démarche. Nous pouvons ainsi nous engager dans des actions pour notre territoire de façon volontaire mais prudente, bien sûr nous ne connaissons pas l'évolution des prochaines lois de finances,

ces orientations budgétaires nous permettent de maintenir un service public de qualité comme l'a indiqué notre collègue Larue, Il ne faut pas rogner sur la sécurité dans nos crèches . Enfin nous n'oublions pas d'accompagner les initiatives de nos associations dans les différents domaines de la culture , du sport et caritatif. Ce débat d'orientation budgétaire nous permet de comprendre pourquoi nous en sommes là nous donne aussi une certaine lisibilité pour l'avenir. Bravo Président pour cette gestion !

Le Président souhaite en conclusion faire quelques annonces en amont de l'élaboration des budgets et leurs votes Il faut effectivement rester très prudent l'avenir reste un certain et nous ne sommes pas certains que de grands changements puissent être notre lot, Qui auraient penser il y a quelques temps que nous participerions au redressement des finances publiques.

Je souhaite remercier notre administration, nos personnels, Nous avons la chance d'avoir des collaborateurs de qualité dont les compétences conjuguées permettent à la fois la réactivité et des gains de productivité, je souhaitais le dire en ces périodes où l'on dénigre facilement les fonctionnaires il est bon de le rappeler comme le faisait notre collègue Larue sur la petite enfance. Nos collaborateurs ne sont pas étrangers aux constats que nous faisons aujourd'hui sur la bonne santé financière de notre collectivité.

Dans nos budgets nous retrouverons les prévisions présentées en termes d'investissements.

Le Président souhaite informer ses collègues qu'il va les réunir pour que nous puissions prendre connaissance de nos charges fixes et des engagements que nous avons sur nos différentes compétences pour les années à venir, Nous devons tous mesurer ce à quoi nous allons faire face tant à la fois en autofinancement qu'en emprunts

il engagera aussi une réflexion avec ses collègues maires sur l'éventualité d'une dotation de solidarité car demande lui en a été faite. Il important d'avoir une prospective forte,

Bien entendu il faudra aussi prendre une décision sur le tourisme fluvial comme le demande notre collègue Francis Gazeau

Monsieur Constant s'étonne de la nécessité de faire voter le DOB, il lui est rappelé qu'il s'agit d'une nouvelle disposition législative depuis l'année dernière

il convient de procéder au vote d'une délibération approuvant le DOB.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **Approuve** le Débat d'orientation budgétaire transmis à la convocation;

2°) **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les actions et démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

2017-34/ RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, intégrée au DOB, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017.

2017-35/COLLABORATEUR OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Dans le cadre de différentes manifestations communautaires ou de propositions de contribution au service public, l'accueil du collaborateur bénévole en sa qualité de particulier, s'inscrit totalement dans une démarche de participation effective et justifiée au service public.

Le collaborateur bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également dans des situations d'urgence.

A l'occasion de ces collaborations occasionnelles, les bénévoles peuvent subir des dommages. Ils bénéficient alors du régime très protecteur de la responsabilité sans faute de la commune.

Pour ces personnes, l'assurance responsabilité civile – garanties multirisques couvre les dommages que cette personne peut causer à un tiers mais aussi les dommages que ce collaborateur peut lui-même subir du fait de l'activité.

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

Le collaborateur bénévole est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Selon le Conseil d'État, « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au fonctionnement du service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel ou bénévole ».

Le bénévole doit donc être intervenu de manière effective, justifiée et en sa qualité de particulier.

Pour ces personnes, l'assurance responsabilité civile – garanties multirisques de la commune couvre les dommages que cette personne peut causer à un tiers mais aussi les dommages que ce collaborateur peut lui-même subir du fait de l'activité.

La Communauté de Communes peut être amenée à bénéficier de ce type d'intervention ponctuellement (urgence), ou dans un cadre établi et organisé (action sociale, animations, culture, sports, jeunesse, affaires scolaires, etc.).

Ainsi, il paraît opportun, afin de sécuriser cette intervention et de tenir compte des contraintes du service pour le collaborateur, de proposer une convention type prévoyant les modalités de son intervention.

L'objectif est donc de protéger le collaborateur bénévole au maximum y compris en prévoyant également, si nécessaire, le remboursement de ses frais éventuels dus au service public.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Approuve la convention à conclure par la communauté de communes avec les collaborateurs bénévoles du service public, dans les conditions ci-dessus ;

2°) Approuve les termes de la convention de bénévolat à intervenir à cette occasion dont les points principaux sont:

- la condition d'accès et de perte de la qualité de bénévole
- la collaboration soumise à la remise préalable de documents d'intervention
- la remise d'une carte de bénévole
- le devoir de confidentialité du bénévole
- la couverture des missions par l'assurance de la communauté de communes de Montesquieu
- la durée: un an. Elle sera renouvelable tacitement d'année en année, à concurrence de 5 ans.

3°) Autorise le Président à signer ladite convention avec chaque bénévole concerné par les actions menées par la CCM impliquant le recours à des bénévoles.

4°) Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2017 et suivants, si besoin

5°) Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération

2017-36/ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN REcul DE DIGUES

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

La CCM assume depuis cette année la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste à organiser la défense contre les inondations, et assurer la gestion du système d'endiguement.

Sur la commune d'Isle Saint Georges, classée en PPRI rouge, certaines digues n'assurent plus leur rôle de protection contre les inondations, et des travaux d'urgence de confortement sont à prévoir.

Un recul de digue sur les parcelles C1 et C446 de la commune d'Isle Saint Georges permettrait de remédier aux inondations récurrentes, d'une part, et de réhabiliter une zone humide, d'autre part.

Des négociations ont été menées avec le propriétaire Monsieur LAFOURCADE pour l'acquisition de ces parcelles et un accord a été trouvé.

Monsieur LAFOURCADE, propriétaire des parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m², accepte de les céder libre de toute emprise et de toute occupation à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 40 000 € (quarante mille euros).

Ce prix représente l'acquisition de la parcelle et tient compte de l'éviction du fermier, de l'arrachage et de l'évacuation des pieds de vignes, ces actions restant à la charge du vendeur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Décide d'acquérir deux parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m² pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros), libres de toute emprise et occupation ;

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents ;

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;

AUTORISE le Président à faire les demandes de subventions pour ces travaux auprès des différents financeurs.

2017-37/ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur MAYEUX

Monsieur le Vice Président précise que la Communauté de Communes de MONTESQUIEU fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'énergies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

que la mutualisation, par l'adhésion à un groupement de commandes, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, des marchés ou des accords-cadre seront passés,

que ce groupement présente un intérêt pour la Communauté de Communes de MONTESQUIEU au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

2°) Autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

3°) Autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

4°) Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

5°) S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents auxquels la Communauté de Communes de MONTESQUIEU est partie prenante

6°) S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes de MONTESQUIEU est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

2017-38/ RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AÉRODROME

RAPPORTEUR : Monsieur MAYEUX

a CCM avait passé avec le CABLS un sous-traité de gestion en date du 7 avril 2007.

Ce sous-traité de gestion étant arrivé à expiration, la CCM a assuré le relais du CABLS pour un certain nombre de missions pour lesquelles elle n'avait pas la même expertise que ce dernier.

À cet effet, la CCM a confié à la société KPMG la mission de réaliser un audit de gestion de l'aérodrome, en vue, notamment, de définir le meilleur mode de gestion pour l'aérodrome.

La CCM a souhaité renouveler l'agrément qui avait été donné par la DGAC au CABLS pour la gestion de l'aérodrome, en vue de passer un nouvel accord de gestion.

Les services de l'État n'ont pas souhaité que le sous-traité soit renouvelé mais qu'une procédure de mise en concurrence soit élaborée.

Selon les prescriptions de la Préfecture, la CCM choisit la passation d'un contrat de concession aboutissant à une délégation de service public pour confier la gestion de l'aérodrome à un tiers exploitant.

En conclusion de l'exposé, la CCM va mettre en place une procédure de délégation de service public simplifiée, pour un montant n'excédant pas 5 225 000 € HT, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Autorise le recours à la délégation de service public simplifiée en vue de confier la gestion de l'aérodrome à un tiers exploitant,

2°) Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,

3°) Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la procédure de



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

délégation de service public simplifiée.

2017-39/ VENTE D'UN TERRAIN À WEISS TECHNIK FRANCE – TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

La société WEISS TECHNIK FRANCE se propose d'acquérir les lots 20 et 21 cadastrés D 994 et D 996 sur la Technopole Bordeaux Montesquieu.

L'entreprise est actuellement implantée à Saint Médard d'Eyrans et emploie 36 personnes sur ce site ; sa filiale Climats est également implantée à Saint Médard d'Eyrans et emploie 71 personnes.

Le projet consiste à déménager le site de Saint Médard d'Eyrans afin d'agrandir les capacités de production et de moderniser l'outil de fabrication.

Les activités du site sont la conception, la fabrication et la vente de moyens d'essais environnementaux utilisés dans l'industrie pour aider à la conception de nouveaux produits (R&D), pour valider et qualifier des prototypes, tester leur résistance sous des conditions climatiques très variables, pour tester des produits en cours de fabrication ou pour maintenir des produits en atmosphère stable.

Ces moyens d'essais environnementaux sont : des enceintes et des chambres de stabilité pour l'industrie pharmaceutique, des petites enceintes de laboratoire pour tous les secteurs industriels, des enceintes de croissance de plantes pour la recherche biologique, des enceintes froid-chaud-humide, chocs thermiques, brouillards salins, variations rapides de température, combiné vibrations, chambres modulaires, etc...(gamme Climats).

La clientèle se répartit dans toute l'industrie, avec majoritairement les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'électronique, de l'automobile, de la pharmacie et des sciences de la vie (groupe SAFRAN, THALES, AIRBUS, NOVARTIS, VALEO...).

Weiss Technik et sa filiale Climats sont leader du marché français et exportent également leurs produits dans les autres pays de l'Union Européenne, dans le reste de l'Europe et en Asie, ainsi que de façon plus réduite en Amérique.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de plus de 28 212m² et la construction d'un bâtiment d'environ 9 000 m² (7 000m² de production et 2 000 m² de bureaux).

Coût global du projet : 8,5 millions d'euros

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

1. Décide

- de vendre les parcelles cadastrées D 994 et D 996 à WEISS TECHNIK FRANCE à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 28 212 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 987 420 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

2017-40/ VENTE D'UN TERRAIN À FILAMENT – TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

La société Filament se propose d'acquérir le lot 25 d'une superficie de 2422 m², cadastré D 861.

Filament est une société créée en 2014 et implantée actuellement à Saint Médard d'Eyrans ; elle est spécialisée dans la gestion technique des bâtiments et propose notamment ses services pour :

- La formation, l'assistance et le conseil pour l'ensemble des domaines d'activité couverts
- L'étude et l'ingénierie de systèmes multi-métiers
- La vente et l'installation de solutions logicielles et matérielles pour le confort et la performance énergétique des bâtiments

Les principales activités de la société Filament sont :

- Étude, réalisation, programmation et mise en service d'installations de chauffage, ventilation et climatisation
- Intégration et expertise multi-protocoles et multi-constructeurs

La société Filament déploie les solutions matricielles et logicielles les plus performantes en terme d'énergie, et de confort des plus grands industriels du secteur, notamment Schneider-Electric, Siemens, Tridium, Hager, ABB, ... ; elle emploie 4 personnes et prévoit 2 embauches supplémentaires en 2017.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de 2 422m² en vue de la construction d'un bâtiment d'environ 300m².

Coût global du projet : 450 000 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. Décide

- de vendre la parcelle cadastrée D 861 à FILAMENT à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2422 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 84 770 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

2017-41/CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU – TARIFS 2017

RAPPORTEUR : Monsieur GAZEAU

Monsieur le Vice Président indique que les tarifs du centre de ressource doivent faire l'objet d'ajustement comme présenté dans le projet de délibération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Vote** les tarifs 2017 ci-annexés;
2. **Précise** que les recettes afférentes seront inscrites au Budget annexe correspondant;
3. **Mandate** Monsieur le Président pour poursuivre toutes les démarches nécessaires.

2017-42/GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES – ATTRIBUTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

Monsieur le Vice Président rappelle l'avis d'attribution de la Commission d'appel d'offres de la CAO du groupement de commandes du 8 décembre 2016,

Lors de celle-ci CAO, toutes les offres ont été examinés. Pour chaque nature de déchets a été attribué un titulaire sur une durée d'un an, avec variation mensuelle du tarif de reprise.

Tableau récapitulatif d'attribution des matériaux :

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

Matériau	Prestataire retenu	Prix réf. Oct. 2016	Prix plancher 2017	Estimations de recettes
Acier conditionné en paquets	DECONS Chemin de Vimenev 33270 BOULIAC	111.11 €	71.11 €	11 111,00 €
Aluminium	COVED -9 rue Didier Daurat - 31000 Toulouse	421.00 €	300.00 €	4 210,00 €
Papier carton non complexé issu de la collecte séparée (assimilé à la sorte 1.04/ 5.02)		111.00 €	87.00 €	66 600,00 €
Papier carton complexé issu de la collecte séparée (assimilé à la sorte 5.03)	PAPREC - 7 rue Dr. Lancereaux - 75008 Paris	prix fixe de 10,00 €		300,00 €
PET CLAIR	COVED 9 rue Didier Daurat 31000 Toulouse	195.00 €	150.00 €	19 500,00 €
PET FONCÉ		105.00 €	75.00 €	5 250,00 €
PEHD		183.00 €	120.00 €	12 810,00 €
Papiers en mélange en balles		87.00 €	67.00 €	95 700,00 €
Ferrailles issues des déchèteries	DECONS au 1er juillet 2017	123.11 €	81.11 €	33 855,25 €

Les recettes de revente des matériaux valorisables sont exprimées net de taxe.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. Décide de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de revente sur tous les lots,
2. Prévoit ces recettes au budget afférent
3. Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes aux contrats dans le cadre du groupement de revente des matériaux.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-43/ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CREPAQ » ET AU RÉSEAU « REGAL »

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets de la CCM et de son programme d'actions dont émerge la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, de l'action transversale interne « Jardiner autrement », la lutte contre le gaspillage alimentaire devient un thème fort en 2017.

En Aquitaine, le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine) et son réseau de lutte contre les gaspillages alimentaires, le réseau REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) sont devenus des acteurs prépondérants sur ce thème.

Le CREPAQ

L'association CREPAQ, créée en 1996, a pour objet de promouvoir et de contribuer à la transition écologique dans la région Nouvelle Aquitaine (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes).

Dans ce but, elle œuvre, dans le cadre de l'écologie humaine, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale et sociétale :

- à l'émergence et au renforcement de la capacité d'initiative et du pouvoir d'agir individuel et collectif au travers de l'appropriation du principe « Penser global, Agir local »,
- et de son expression concrète de fabrication citoyenne de biens communs pour la transition écologique.

Elle s'efforce ainsi :

- de susciter autour de ses projets, la création de communautés d'action sous forme de réseaux, collectifs associatifs, groupements d'habitants, tiers-lieux, fabriques citoyennes, démarches participatives, coopératives d'intérêt collectif, plateformes d'acteurs,...pour l'obtention et la gestion de ces biens communs,
- ou de rejoindre avec ses projets, dans le même objectif, des communautés d'action existantes.

Elle permet ainsi, par de nouvelles formes d'engagement et de gouvernance basées sur l'intelligence collective, aux citoyens et à l'ensemble des composantes de la société civile d'être des acteurs à part entière de la transition écologique, en s'appuyant sur des valeurs d'humanisme, de sobriété, de solidarité, de convivialité, de coopération, d'équité et de justice.

A ces fins, le CREPAQ se donne 6 missions stratégiques :

- information et sensibilisation,
- études et expertises,
- éducation à l'environnement,
- accompagnement des territoires,
- formation,
- médiation scientifique.

Ces missions sont déclinées dans 9 thématiques :

- éco-consommation,
- gaspillage alimentaire,
- habitat écologique,
- bien-être et santé environnement,
- écomobilité,
- climat énergie,
- eau,

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

- biodiversité,
- déchets et économie circulaire.

Les partenaires du CREPAQ sont les collectivités territoriales et locales, les associations, les chambres consulaires, le monde de l'entreprise, les fédérations diverses, l'État ou les réseaux professionnels ou les enseignes de la grande distribution.

Le réseau REGAL Nouvelle Aquitaine

Afin de rassembler l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour de l'objectif du Pacte national de lutte contre le Gaspillage alimentaire de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025, l'association CREPAQ, très impliquée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, a souhaité, avec l'aide de ses partenaires institutionnels (Département de la Gironde, DRAAF Aquitaine, DREAL Aquitaine, ADEME) et de la fédération France Nature Environnement à laquelle elle est affiliée, proposer la création d'un Réseau des acteurs contre ce gaspillage, dénommé "RÉGAL Aquitaine", Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire en Aquitaine.

Ce réseau, le premier en France, a été créé officiellement en septembre 2013. En janvier 2014, un premier forum régional a permis de lancer la dynamique dans la région Aquitaine.

Depuis cette date, la dynamique a de l'ampleur et de nombreux projets de coopération entre acteurs ont pu voir le jour. Suite à la fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes au 1er janvier 2016, le CREPAQ a souhaité élargir le périmètre géographique du RÉGAL, celui-ci se dénomme désormais RÉGAL Nouvelle Aquitaine.

La charte du réseau REGAL

Cependant, le Réseau REGAL souhaite que chaque adhérent signe la charte du coopérateur du réseau RÉGAL Nouvelle Aquitaine (en pièce jointe). Si elle a plus une valeur morale qu'une valeur contraignante, il s'agit pour les coopérateurs signataires de symboliser et formaliser leur souhait et leur volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire, quel que soit leur niveau d'implication.

Cette charte a également vocation à servir de document de communication externe aux coopérateurs.

Adhésion

Pour chacune de ces deux entités, l'adhésion est gratuite. Elles sont situées toutes les deux dans les locaux de l'association CREPAQ, 6, rue des Douves, 33800 Bordeaux.

Madame Corinne Martine Conseillère Départementale souhaite intervenir pour mettre en lumière cette opération qui est transversale à l'action de l'agenda 21 qui a été relancé au sein de la CCM. Il s'agit d'actions très connectées au gaspillage alimentaire comme dans les collègues, Il est important de faire attention à ce que l'on met dans son assiette. Choisir de diminuer nos déchets est aujourd'hui un effort mais reste la seule façon de faire changer nos modes de fonctionnement pour préserver l'avenir

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Approuve** l'adhésion à l'association «CREPAQ» et au réseau « REGAL » à titre gracieux,
2. **Autorise** le Président à signer la charte du coopérateur du réseau REGAL et tout document afférent à ces adhésions.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

2017-44/AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU DÉCRET DE CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Monsieur le Vice Président indique qu'il a suivi les réflexions sur ce dossier en tant que Conseiller Départemental,

Il y a déjà eu des tentatives pour créer ce type de structure, sans avoir pu aboutir, aujourd'hui il s'agit d'une extension et donc d'une mutualisation de quelques chose déjà en fonction,

Avec la création de la région Nouvelle Aquitaine au 1^{er} janvier 2016, la Ministre du Logement a demandé au préfet de région, par lettre du 18 janvier 2016, d'engager une étude d'opportunité sur l'évolution du périmètre de compétence de l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF). Cette étude pilotée par la DREAL et confiée au CEREMA avec l'appui des DDT(M) a déterminé les territoires où les enjeux en matière d'aménagement et de développement durables, en matière de logement ou de limitation de l'étalement urbain justifiaient la pertinence d'une intervention de l'EPF. L'étude s'appuyait sur un diagnostic des enjeux et un état des lieux des acteurs intervenant dans la région en matière de foncier. Un travail d'explication du modèle de L'EPF Poitou-Charentes au service des maires et de concertation avec les collectivités a également été engagé. Les résultats de l'étude et les propositions afférentes ont été transmis par le préfet de région à madame la Ministre le 3 octobre 2016.

Sur la base de ces préconisations, la Ministre a décidé une étude de préfiguration du futur EPF.

L'EPF qui pourrait devenir compétent sur les départements de la Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne (hors agglomération d'Agen), en complément des départements historiques de sa compétence : Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime.

La modification du territoire de compétence de l'EPF impose la modification du décret fondateur de l'EPF Poitou-Charentes après avis du Conseil d'État.

L'élargissement du territoire de compétence actuel de l'EPF de Poitou-Charentes permettrait aux élus des départements cités plus haut de répondre des « enjeux d'aménagement et de développement durable » auxquels font face leurs territoires, notamment en matière de production de logements, de limitation de l'extension urbaine, de revitalisation des centres-bourgs, de développement économique ou de protection contre les risques littoraux, naturels ou technologiques.

Sur les quatre départements de Poitou-Charentes, et après entretiens du préfigurateur avec les élus des territoires, l'intérêt et la satisfaction dominant. L'EPF intervient sur les projets des collectivités qui le sollicitent. Il est un acteur de proximité sur ces projets dès lors qu'il dispose d'une convention opérationnelle avec la commune. C'est un outil au service du maire, de conseil et d'aide à la décision comme très opérationnel, et d'intervention tant en termes d'ingénierie, d'acquisition, de portage, de travaux, de cession. Pour les collectivités qui entreraient dans son périmètre de compétence, l'EPF pourrait dupliquer une ingénierie foncière,

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

mais aussi des compétences et des technicités spécifiques du foncier.

Le projet de décret, qui est soumis à l'avis du Conseil Communautaire, prévoit l'élargissement du périmètre de l'actuel Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes, aux départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne, et indique également les communes de l'Agglomération d'Agen exclues de ce périmètre à la demande du Président de l'Agglomération auprès du préfigurateur nommé par la Ministre. L'Établissement Public issu de cette extension serait dénommé Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. Le projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région est donc un projet de décret modificatif du décret n°2008-645 du 30 mars 2008 créant l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

La création d'un EPF est justifiée sur des territoires qui comportent des enjeux en matière d'habitat, de développement économique, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement et dont les collectivités pourraient ainsi bénéficier d'un portage foncier pour leurs projets, ainsi que d'ingénierie, analyse technique et juridique, dépollution, restructuration, appui à la cession à opérateurs.

L'Établissement Public Foncier appuie les collectivités dans la mise en place de stratégies foncières. A travers des interventions foncières, il mobilise du foncier en faveur des projets locaux des maires, en favorisant le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Il dispose de la personnalité morale, est autonome financièrement, y compris avec une garantie propre de ses emprunts.

Son activité porte sur des projets de réhabilitation de centres-bourgs complémentaires d'autres investissements publics, de développement de l'offre de logements en zone littorale ou tendue, d'appui au développement économique et au maintien de l'emploi, de recyclage de friches et d'aide au renouvellement urbain dans tout type de communes rurales et urbaines.

L'EPF intervient dans le cadre de conventions avec les collectivités, qui déterminent ses modalités d'action. Dans le cadre de ces conventions, l'EPF appuie les stratégies foncières à travers des études de gisement foncier, négocie, porte, déconstruit ou dépollue, permet la sortie des projets et la maîtrise des coûts du foncier pour du logement social ou abordable, selon l'orientation et les validations stratégiques de la collectivité déterminées par le maire ou le président. C'est la collectivité qui reste maîtresse de l'impulsion, du choix du projet, celui des opérateurs sociaux ou privés.

Les ressources financières de l'EPF sont le produit des cessions foncières, l'emprunt, les subventions des collectivités et la taxe spéciale d'équipement (TSE). Il ne se rémunère pas sur ses interventions et en règle générale ne fait pas appel à des subventions de collectivités.

La TSE est additionnelle aux impôts locaux, prélevée sur le territoire de compétence de l'EPF de manière directe, il ne s'agit pas d'un prélèvement sur les collectivités. Son montant est déterminé annuellement par les élus représentants les collectivités locales au Conseil d'Administration, les taux additionnels à chaque taxe étant ensuite déterminés par la Direction Régionale des Finances Publiques.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017

La gouvernance de l'EPF est assumée par un Conseil d'Administration. Il approuve le Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI), d'une durée de 5 ans qui détermine les orientations stratégiques définies par les élus ainsi que les orientations stratégiques de l'Etat. Il approuve les conventions avec les collectivités, vote le montant de la taxe spéciale d'équipement, approuve le budget et arrête le compte financier.

La composition du Conseil d'Administration déterminée par le projet de décret est la suivante :

- 8 représentants du Conseil Régional
- 11 représentants des Conseils Départementaux
- 20 représentants des Communautés d'Agglomération,
- 4 représentants de Bordeaux Métropole
- 10 représentants des autres EPCI à fiscalité propre, désignés pour chaque département par le Président de l'Association Départementale des Maires
- 4 représentants de l'État, qui ne participent pas au vote de la TSE
- 4 représentants des chambres consulaires, à voix consultative

Le Bureau, qui peut recevoir délégation du Conseil d'Administration pour certains sujets, est composé du Président, de 5 Vice-Présidents et de 12 autres membres soit au total 19 membres dont au moins :

- 2 représentants du Conseil Régional dont au moins un vice-président
- 3 représentants des Conseils Départementaux dont au moins un vice-président
- 1 représentant de Bordeaux Métropole dont au moins un vice-président
- 7 représentants des Communautés d'Agglomération dont au moins un vice-président
- 5 représentants des autres EPCI à fiscalité propre dont au moins un vice-président
- 1 représentant de l'État

Le Conseil Communautaire ayant entendu le rapport de présentation de Monsieur le vice Président Bernard FATH

l'opération est aussi soutenue par Bordeaux Métropole il y a là une vraie plus value pour avoir un portage foncier évitant la surenchère sur le coût de nos terrains.

Considérant les enjeux d'appui aux communes en matière de limitation de l'étalement urbain, d'attractivité des centres-bourgs, de développement de l'habitat et de l'activité économique, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement

Considérant que l'intervention de l'Établissement Public Foncier sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu permettrait de bénéficier d'un outil déjà opérationnel et d'une mutualisation de moyens à l'échelle d'un territoire large

Considérant que l'action de l'Établissement Public Foncier s'inscrit de manière systématique dans le cadre de conventions déterminant les orientations stratégiques et les sites d'intérêt de la collectivité,

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

Monsieur le Président se réjouit de ce dispositif qui permet de réguler le prix du foncier afin de répondre aux besoins de logements de nos habitants, l'engagement fiscal étant très raisonnable (de l'ordre de 4 à 5€)

Monsieur GAZEAU souhaite intervenir, après étude de cette délibération, il considère que le niveau de décision n'est pas adapté à nos projets, sera privilégié le littoral, des zones en difficultés, des friches industrielles...il s'agit de donner un chèque en blanc et d'alourdir les taxes, il aurait fallu consulter en amont les communes, ça n'a pas d'intérêt pour nos communes ! Puisqu'on interviendra pour des raisons légitimes sur d'autres territoires que les nôtres ; Les élus de Cadaujac voteront contre,

Monsieur FATH lui répond qu'il s'agit d'un pur procès d'intention et est étayé par des preuves objectives. Les élus qui sont à ce jour à la tête de cet établissement ne sont pas de sa sensibilité politique, pour autant le bilan reste extrêmement positif et il n'y a pas de discrimination au projet. Des témoignages ont été entendus y compris avec des communes de très petites tailles. Par ailleurs il s'agit d'une extension et donc les modalités de fonctionnement sont déjà bien rodées. c'est un consensus trouvé non seulement avec M.JUPE mais avec l'ensemble des acteurs.

Monsieur Le Maire de Martillac lui reste sur le fait que c'est un impôt supplémentaire, il ne souhaite pas voter alors que cela n'a pas été présenté au conseil municipal,

Monsieur FATH rappelle que la procédure n'est pas de sa responsabilité, mais il s'agit de la mise en œuvre de la législation en cours

Le Conseil Communautaire par 36 voix pour ; 6 voix contre (M.GAZEAU, Mme ROUSSELOT, M.GACHET, M.CLAVERIE, M.BALAYE, Mme BOURROUSSE) et 2 abstentions (M.DIAS, M.PASETTI)

- émet un avis favorable au projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région et demande l'adhésion à l'EPF Poitou Charentes Nouvelle Aquitaine,
- accepte les dispositions des statuts de l'EPF de Poitou-Charentes Nouvelle Aquitaine,
- accepte sur le territoire de la CCM le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'équipement (TSE), visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts,
- confirme la demande de la Communauté de communes de Montesquieu auprès de la Ministre d'engager au plus tôt la signature du projet de décret après avis du Conseil d'Etat pour permettre aux communes membres de l'intercommunalité de bénéficier de l'appui de l'EPF Nouvelle Aquitaine à leur politique foncière dès le 2 semestre 2017.

2017-45/COTISATION ASSOCIATION ROUTE DES VINS

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

association Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes s'inscrit dans le paysage oenotouristique régional et national. Elle regroupe aujourd'hui 180 activités dont une centaine de propriétés viticoles et 80 prestations de tourisme.

Afin de poursuivre ses actions de développement oenotouristique, et de participer à cette démarche sur la



COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 21 Mars 2017*

territoire de la CCM, la CCM renouvelle son adhésion à l'association Route des vins de Bordeaux en Graves et Sauternes pour un montant de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire par 41 voix pour ; 1 abstention (M. MOUCLIER) :

1°) Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association Route des vins, pour un montant de 10 000 € pour l'année 2016, et 10 000 € pour 2017

2°) Prévoit les crédits nécessaires au budget 2017

3°) Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

4°) Précise que, dans le cadre de la mission de « développement touristique » figurant dans la Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Montesquieu, la Communauté de Communes de Montesquieu peut confier à ce dernier la mise en œuvre de ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée